

519 En général—	
Frais du contentieux—Crédit supplémentaire.	4,500 00
520 Colombie-Britannique—	
Secours aux indigents—Crédit supplémentaire.	9,000 00

AGRICULTURE.

381 Pour achat de graines de semence—Mandat du Gouverneur général, 22 décembre 1920.	1,500,000 00
382 Santé des animaux—Crédit supplémentaire—Mandat du Gouverneur général, 18 janvier 1921.	100,000 00
383 Santé des animaux—Crédit supplémentaire—Mandat du Gouverneur général, 11 février 1921.	100,000 00
384 Santé des animaux—Crédit supplémentaire.	100,000 00
456 Crédit supplémentaire pour fermes expérimentales pour l'établisse- ment d'une station de démonstration pour le lin, dans l'ouest de l'Ontario.	25,000 00
457 Crédit supplémentaire pour l'application de la Loi des insectes des- tructeurs et autres fléaux.	10,000 00
458 Crédit supplémentaire pour santé des animaux, expansion de tra- vaux d'élevage autorisés et de travaux relatifs à la tuberculose la nourriture des animaux, pour aider à l'expansion de ce tra- bovine.	300,000 00
459 Crédit supplémentaire pour le contrôle des grains de semence et de vail, et pour l'administration de la Loi des engrais.	20,000 00
Ministère de l'Agriculture—	
Traitements—	
554 { Un commissaire, Institut international d'Agriculture.	3,900 00
Un commis teneur-de-livres senior.	1,380 00
Un adjoint du Chef, division de l'alimentation.	1,920 00
Un expert en chef en produits laitiers.	2,520 00
Un éditeur de la Gazete agricole et directeur adjoint de la publicité.	2,280 00

BUDGET PRINCIPAL.

(Cinq-sixièmes des somme ci-dessous) :—

II—FRAIS DE GESTION.

Bureaux des sous-receveurs généraux et caisses d'épargne rurale—	
Appointements.	112,575 00
Dépenses casuelles.	15,000 00
Impression des billets du Dominion.	400,000 00
Impressions, annonces, inspections, frais de messageries, etc.	100,000 00
1 Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, vérifica- tion, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement.	100,000 00
Courtage sur achat d'effets publics pour fonds d'amortissement.	6,000 00
Timbres anglais, frais de port, etc.	3,000 00
Pour retirer de la circulation, des monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours.	80,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL.

2 Gouverneur général—

Traitements, y compris celui du secrétaire du Gouverneur gé- néral, en sus du traitement autorisé par le chapitre 4, S.R., \$3,600.	33,625 00
---	-----------